

4. Politiques et approches gouvernementales

L'approche du Canada pour parvenir au jumelage des aspects commerciaux et environnementaux dans les Amériques s'appuie sur le renforcement des systèmes de gestion de l'environnement et sur la coopération, plutôt que sur le recours à des mesures punitives ou à des sanctions commerciales. Le renforcement des systèmes nationaux de gestion de l'environnement fait partie de la saine gestion publique. Nous sommes d'avis qu'une saine gestion interne offre la meilleure garantie d'obtenir les meilleurs résultats possibles de la libéralisation des échanges économiques, car elle détermine à la fois les décisions et la répartition des coûts et avantages qui en découlent.

Le Canada s'efforce, à l'échelon international, de soutenir par divers moyens le renforcement des institutions nationales de certains pays. Les accords sur l'environnement, complémentaires aux accords commerciaux, n'en sont qu'un exemple. Par contre, il existe des limites pratiques et administratives à ce que le Canada peut faire et aux ressources qu'il peut consacrer à l'amélioration, dans les autres pays, des modes de gestion publique des problèmes environnementaux. Le problème risque d'être plus aigu dans les Amériques, où le Canada est l'un des deux seuls pays industrialisés auxquels on risque de demander leur contribution. Il existe aussi naturellement des contraintes imposées par les autres gouvernements, qui ont des priorités légitimes en tant qu'États souverains, ainsi qu'une sensibilité compréhensible à l'égard des solutions étrangères imposées.